



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MARTIN DE HINX, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alexandre LAPEGUE, Maire.

**Étaient présents**: Mmes et MM. LAPEGUE, GIBARU, BENESSE, BRAYELLE, DARTIGUENAVE, GARAT E., GARAT J.M., GUIOSE, LARD, LIOT, SIROT, VERGEZ.

**Étaient absents excusés** : Mme VAN PEVENAGE et M. DARRACQ.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 12

Date de la convocation : 25/10/2024

Date d'affichage : 25/10/2024

Secrétaire de séance : Jean-Philippe BENESSE

Délibération n° 2024\_10\_29\_D08

**OBJET** : FINANCES LOCALES - Demande de subvention pour la réfection de la toiture du trinquet au titre du FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FIL) de MACS

**Rapporteur** : M. le Maire

Le complexe socioculturel et sportif, a été construit en 2021.

Sa rénovation a été entreprise depuis quelques années :

- La médiathèque et le relais poste ont été rénovés,
- L'éclairage des locaux et du trinquet ont migré vers la technologie Led,
- La salle de réception et le hall ont été repeints,
- Les menuiseries extérieures ont été changées,
- Les systèmes de chauffages au fioul obsolètes ont été changés par deux pompes à chaleur plus économes et vertueuses,
- Les tuiles de la toiture côté cuisine ont été changées,
- Les systèmes de douches ont été remplacés.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il convient de réhabiliter la toiture du trinquet, car, celle-ci connaît régulièrement des fuites d'eau, ce qui empêche la pratique sportive ou du moins la rend dangereuse pour les pratiquants.

Le coût envisagé de l'opération s'élève à la somme de 21 380 € HT, soit 25 656 € TTC.



Dépenses		Recettes	
Réfection toiture Trinquet	21 380 €	FCTVA	4 209 €
		FIL (CC-MACS)	10 724 €
TVA	4 276 €	Commune	10 724 €
<b>Total :</b>	<b>25 656 €</b>	<b>Total :</b>	<b>25 656 €</b>

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, **DÉCIDE à 12 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION :**

- De prévoir le changement de la toiture ;
- De solliciter une subvention de 10 724 € auprès de la communauté de communes Marenne Adour Côte Sud au titre du Fond d'Investissement Local.
- D'autoriser M. le Maire à signer tous documents relatifs à la présente.

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal Administratif de Pau par envoi sur papier, dépôt sur place ou par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), à compter de sa publication et de sa notification au représentant de l'État dans le département.*

**Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Pour extrait certifié conforme,**

**Le Maire,**



**Alexandre LAPEGUE,**

**le secrétaire de séance,**

**Jean-Philippe BENESSE.**